

AVIS PUBLIC
ADOPTION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 août 2010, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 2010-165
Règlement abrogeant le Titre 9 :
« Prévention et protection contre les incendies »
du Règlement général numéro 2001-36

Règlement numéro 2010-166
Règlement relatif à la prévention et à la protection incendie

Le règlement 2010-165 abroge la section relative à la prévention et protection contre les incendies dans le règlement général de la Ville d'Asbestos, section jugée désuète à ce jour.

Pour ce qui est du règlement 2010-166, il établit la nouvelle réglementation relative à la prévention et protection contre les incendies sur l'ensemble du territoire d'Asbestos, laquelle est plus conforme aux réalités contemporaines.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 11^e jour du mois d'août 2010.



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE